

DES PISTES POUR DES REVENDICATIONS

- La commune doit se doter d'un **plan de politique internationale** à long terme. Celui-ci doit faire l'objet de décisions prises dans le cadre des compétences communales. Il doit être débattu et ratifié par le Conseil Communal, être mis en œuvre par le Collège et faire l'objet d'une publicité au même titre que les autres aspects de la politique communale. Un échevin doit avoir dans ses compétences les relations internationales, et ainsi être chargé de l'exécution de ce plan.
- La solidarité internationale passe par la sensibilisation et l'éducation. **La commune, lieu politique de proximité, est un niveau idéal pour sensibiliser, éduquer et mobiliser largement les citoyens, les groupes et les associations locales en matière de développement et de solidarité Nord/Sud.** Les écoles provinciales et communales doivent être stimulées même financièrement afin d'inscrire l'éducation au développement dans leur projet d'établissement.
- **La commune doit prendre des initiatives concrètes de coopération avec le Sud**, ce qui permet d'impliquer la population avec la réalité d'un pays en développement. Le pouvoir local doit s'appuyer sur l'expertise des ONG en matière de coopération au développement afin de développer de véritables partenariats. Ils peuvent également renforcer l'impact de l'opération 11.11.11 en apportant un appui financier en faveur des projets inscrits aux campagnes de cette coupole. (Ex.: certaines communes doublent la récolte de rue). Par contre, les communes et provinces devraient abandonner les initiatives d'aide d'urgence et laisser cette matière aux acteurs nationaux et internationaux spécialisés dans ce type d'interventions.
- A l'instar de ce qui a été décidé au niveau fédéral, **il faut réserver 0,7 % du budget communal ou provincial à la politique internationale de développement.** Cela permettrait de financer d'une part, l'information et la sensibilisation et d'autre part, d'apporter les moyens nécessaires à la réalisation des partenariats avec le Sud.
- Il convient également de **favoriser la participation citoyenne par l'installation, la reconnaissance ou la consolidation d'un conseil consultatif Nord/Sud.** Ce Conseil devrait pouvoir émettre des avis sur les dossiers relevant de la politique internationale et recevoir les informations relatives aux orientations proposées par l'Echevin. Le Conseil devrait organiser l'information sur ces matières à destination de la population. Il devrait également soutenir des initiatives de sensibilisation et de mobilisation des citoyens au niveau de la commune.
- **Les pouvoirs locaux doivent accorder une attention particulière au commerce équitable, respectueux des droits économiques, sociaux et culturels.** Les provinces et les communes sont invitées à prendre les dispositions nécessaires afin que, dans les écoles, les administrations et les établissements publics dépendant de leur autorité ou sous leur tutelle, les responsables achètent des produits issus du commerce équitable (café, friandises, vin, jus de fruits...).
- Les communes et les provinces sont invitées à **soutenir la campagne « Vêtements propres » en mettant en œuvre une politique d'achats publics qui tienne compte du respect des droits des travailleurs dans le processus de production des biens et des services achetés.** Elles sont plus particulièrement invitées à soutenir l'initiative « Vêtements Propres au travail » en imposant aux fournisseurs des vêtements de travail destinés au personnel de leurs administrations, le respect du label et du code de conduite « Vêtement Propres ». Il leur est également demandé de lier l'octroi de subsides aux organisations ou aux associations, à ces mêmes conditions lors de leurs achats. ■

Fiche n° 11

La solidarité internationale

Vin la commune



Les enjeux de politique internationale et de coopération au développement paraissent, à première vue, assez éloignés de la gestion communale et provinciale. Ils sont donc souvent peu pris en compte par ces pouvoirs locaux.

Cependant, certaines communes ont, depuis longtemps, initié des formes de relations internationales à travers les jumelages au niveau européen. Ceux-ci se sont par la suite étendus plus largement aux pays en développement.

Aujourd'hui, de plus en plus de communes s'investissent modestement dans la coopération au développement et de manière plus importante dans la coopération culturelle.

Lors de la campagne des élections communales de 2000, le MOC formulait deux revendications, à savoir la nomination d'un échevin responsable des relations internationales et la mise sur pied d'une commission consultative Nord/Sud. Certaines communes ont répondu, partiellement ou complètement, à ces attentes.

Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin, en faisant en sorte que les relations internationales fassent partie intégrante de la politique communale, et qu'elles trouvent place dans les plans d'actions provinciaux.

Dans les prochains mois ou prochaines années, la Belgique fédérale connaîtra de nouvelles transformations institutionnelles, parmi lesquelles figurera certainement le transfert de compétences en matière de coopération au développement vers les Régions et Communautés.

Le souhait de certains municipalistes wallons de doter les communes de nouvelles compétences en la matière renforce d'autant plus l'importance de la politique internationale au niveau communal.

Fiche n° 11

Fiches thématiques

www.ciep.be/campagne/

télécharger sur



